

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011 A 20H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** Bernard MAMET - Jacques ROMAND - Jean-Sébastien LACROIX – Danielle TISSOT – Robert BONNEFOY - Christophe MATHEZ - Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY – Maurice VANDELLE - Annie BERTHET - Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR - Murielle BERTHET - Mathias ARBEZ – Corine BOUVIER MARILLIER - Régis BAILLY-SALINS - Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

**Absents une partie de la réunion :** Christophe MATHEZ (arrivée vers 20 h 50) - Robert BONNEFOY (pouvoir à Bernard MAMET arrivée vers 21 h 40) – Régis BAILLY-SALINS (arrivée vers 21 h 40) – Sylvie TINGUELY (pouvoir à Béatrice CHAVETNOIR) départ vers 21 h 30.

**Absents :** Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) - Dominique MICHELIN – Olivier BOLUT - Christophe DENIS - Dominique AUZIAS

**Secrétaire de séance :** Murielle BERTHET

Le 30 novembre 2011, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à 20 h 30 à la salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et ouvre la séance.

M. le Maire adresse au nom du conseil municipal ses sincères et cordiales condoléances à Annie BERTHET suite au décès de sa maman.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2011**
- 3. Finances :**
  - **Tarifs 2012**
  - **Taxe d'aménagement : exonérations facultatives**
- 4. Personnel communal :**
  - **Approbation du règlement de formation du personnel communal**
  - **Approbation du plan de formation du personnel communal**
- 5. Urbanisme – aménagement du territoire :**
  - **Projet de lotissement zone des Crêtets : lancement d'une étude d'aménagement**
  - **ZA du Bois de l'Ours : marché de maîtrise d'œuvre**
  - **Déclassement domaine public parcelle E 1138**
- 6. Acquisition de terrains :**
  - **Parcelle E N° 596 d'une superficie de 1570 m2 appartenant à M. Jean-Pierre PONTIUS pour l'aménagement de la ZA du Bois de l'Ours**
  - **Parcelle AB 458 d'une superficie de 545 m2 appartenant à Mme François BUFFARD pour l'aménagement de la ZA André Lizon**
  - **Acquisition du « Paquebot »**
- 7. Syndicat Mixte du canton de Morez : transfert de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des installations de production de bois énergie**
- 8. Convention de groupement de commandes entre les communes de St-Claude, Lavans les St-Claude, Septmoncel et Les Rousses pour la fourniture de changes complets pour la crèche**
- 9. Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels CIRIL**
- 10. Rapports annuels 2010 :**
  - **SICTOM du Haut-Jura**
  - **SYDOM du Jura**

**11. Liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation**

**12. Questions et informations diverses**

M. le Maire propose d'ajouter deux questions supplémentaires :

- La fixation du tarif de location des deux nouveaux garages du groupe scolaire qui viennent d'être livrés
- Le vote d'une motion pour la défense de la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale

-----ooOξOoo-----

**1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Murielle BERTHET secrétaire de séance.

**2 - Approbation du compte rendu de de la séance du 27 octobre 2011**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte rendu.

Sylvie TINGUELY signale une erreur du nom du pouvoir qu'elle détenait dans le vote sur la taxe d'aménagement. Il s'agissait de Fabien CHAVIN-GAZALIER et non pas de Dominique MICHELIN.

Jean-Sébastien LACROIX précise concernant page 5 la question sur la demande d'extension de la carrière qu'il ne s'agit pas de « hauteur de fond » mais de « hauteur de front de taille ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 octobre 2011.

**3 - Finances :**

La commission des finances s'est réunie le 22 novembre 2011 et a examiné l'augmentation des tarifs 2012 ainsi que les exonérations facultatives de la taxe d'aménagement.

➤ **Tarifs 2012**

Jacques ROMAND, rapporteur, indique que la commission s'est basée sur l'augmentation du coût de la vie établie par l'INSEE qui s'est élevée à 2.3 % entre septembre 2010 et fin août 2011. Ces tarifs ont été arrondis à 5, 10 ou euro le plus proche :

1 - CANTINE & PERISCOLAIRE (Augmentation au **01.09.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 1 enfant	2.90	2.95
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 2 enfants	2.75	2.80
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 3 enfant	2.60	2.65
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 4 enfant et +	2.45	2.50
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 1 enfant	3.35	3.40
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 2 enfants	3.20	3.25
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 3 enfants	3.00	3.05
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 4 enfants +	2.85	2.90
Cantine (y compris séquence de garderie) le repas pour les réguliers famille de 1 enfant	4.25	4.35
le repas pour les réguliers famille de 2 enfants	4.05	4.10
le repas pour les réguliers famille de 3 enfants	3.85	3.95
Le repas pour les réguliers famille de 4 enfants et plus	3.65	3.70
le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 1 enfant	5.30	5.40

le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 2 enfants	<b>5.10</b>	<b>5.20</b>
le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 3 enfants	<b>4.70</b>	<b>4.80</b>
Le repas pour les occasionnels et ext. famille 4 enf. et plus	<b>4.40</b>	<b>4.50</b>
Le repas adulte	<b>5.30</b>	<b>5.40</b>

2 - LOCATIONS : (Augmentation au **01.01.2012**)

<b>Locaux</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Propositions 2012</b>
Appartement Groupe scolaire	<b>206.65 €/mois</b>	<b>211.40 €/mois</b>
Garage du Vivier	<b>31.20 €/trimestre</b>	<b>Garage vendu</b>
Garage du Gravier	<b>31.20 €/trimestre</b>	<b>Garage vendu</b>
FPA Mandrillon Bureau	<b>185 €/mois</b>	<b>190 €/mois</b>

3 - LOCATIONS DE SALLES : (Augmentation au **01.01.2012**)

<b>Salles</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Propositions 2012</b>
<i>Mairie salle d'honneur</i> du 1/6 au 30/9 :	<b>52.10 €/jour</b>	<b>54.00 €/jour</b>
<i>Mairie salle d'honneur</i> du 1/10 au 31/5 :	<b>105.15 €/jour</b>	<b>108.00 €/jour</b>
<i>Salle Gérard Loye</i> du 1/6 au 30/9	<b>52.10 €/jour</b>	<b>54.00 €/jour</b>
<i>Salle Gérard Loye</i> du 1/10 au 31/5	<b>105.15 €/jour</b>	<b>108.00 €/jour</b>
<i>Gymnase</i> du 1/6 au 30/9	<b>70.50 €/jour</b>	<b>72.00 €/jour</b>
	<b>35.25 €/1/2 jour</b>	<b>36.00 €/1/2 jour</b>
<i>Gymnase</i> du 1/10 au 31/5	<b>116 €/jour</b>	<b>120.00 €/jour</b>
	<b>58 €/1/2 jour</b>	<b>60.0 €/1/2 jour</b>
<i>Salle des Myosotis et des Narcisses</i> Du 1/10 au 31/5	<b>135.95 €/semaine ou 19.70 €/jour</b>	<b>140.00 €/semaine ou 21.00 €/jour</b>
	<b>90.30 €/semaine ou 13.30 €/jour</b>	<b>93.00 €/semaine ou 14.00 €/jour</b>
<i>Salle de la Ferme Midol</i> Du 1/10 au 31/5	<b>135.95 €/semaine ou 19.70 €/jour</b>	<b>140.00 €/semaine ou 21.00 €/jour</b>
	<b>90.30 €/semaine ou 13.30 €/jour</b>	<b>93.00 €/semaine ou 14.00 €/jour</b>
<i>Salle du Foyer Logement – Mandrillon pour l'accueil des familles en cas d'obsèques</i>	<b>43.60 € la demi-journée</b>	<b>45.00 € la demi-journée</b>

*Salle des Gentianes et de La Doye (locations commerciales, séminaires, bals associations, expositions) :*  
(Augmentation au **01.01.2012**)

	PERIODE	Salle des Gentianes				Salle de La Doye			
		Résidents 2011	Résidents proposition 2012	Non résidents 2011	Non résidents propositions 2012	Résidents 2011	Résidents propositions 2012	Non résidents 2011	Non résidents propositions 2012
Repas, lunchs, vin d'honneur, bals, locations commerciales, séminaires avec mise à disposition de la cuisine et vaisselle	1/10 au 31/05	<b>345.15€</b>	<b>353.00 €</b>	<b>395.85 €</b>	<b>405.00 €</b>	<b>243.00 €</b>	<b>249.00 €</b>	<b>276.15 €</b>	<b>283.00 €</b>
	1/6 au 30/9	<b>305.70 €</b>	<b>313.00 €</b>	<b>350.30 €</b>	<b>358.00 €</b>	<b>202.60 €</b>	<b>207.00 €</b>	<b>237.85 €</b>	<b>243.00 €</b>
Expositions, réunions, séminaires, animations sans mise à disposition de la vaisselle et de la cuisine	1/10 au 31/5	<b>260.10 €</b>	<b>266.00 €</b>	<b>300.50 €</b>	<b>307.00 €</b>	<b>186.55 €</b>	<b>191.00 €</b>	<b>213.45 €</b>	<b>218.00 €</b>
	1/6 au 30/9	<b>220.80 €</b>	<b>226.00 €</b>	<b>253.90 €</b>	<b>260.00 €</b>	<b>142.55 €</b>	<b>146.00 €</b>	<b>163.80 €</b>	<b>168.00 €</b>

Forfait mariage, repas de famille avec mise à disposition cuisine et vaisselle	1/10 au 31/5	508.80 €	520.00 €	582.40 €	596.00 €	406.80 €	416.00 €	469.50 €	480.00 €
Du vendredi soir au dimanche soir	1/6 au 30/9	429.10 €	439.00 €	491.75 €	503.00 €	321.75 €	329.00 €	371.55 €	380.00 €

4 - VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE OMNIBUS et LA DOYE :

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
fourchette, cuillère, verre (l'unité)	2.75 €	2.80 €
couteau, assiette, tasse (l'unité)	4.50 €	4.60 €
pichet, plat, corbeille à pain	11.00 €	11.25 €
louche, plateau	18.00 €	18.40 €

5 - LOCATIONS DE VEHICULES : (Augmentation au **01.01.2012**) Pour le déneigement, minimum ¼ d'heure.

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
MB TRAC	114.60 €/H	117.25 €/H
MB TRAC (avec débroussailleuse, balai ou turbo neige) :	152.80 €/H	156.30 €/H
Tracto-pelle et chargeur :	135.35 €/H	138.45 €/H
Camion 4 x 4 :	5.00 €/km	5.10 €/km
Camion 4 x 4 :	88.50 €/H	90.55 €/H
Chauffeur tous engins : heure normale	21.00€/H	21.50€/H
Chauffeur tous engins : heure de nuit ou dimanche et jours fériés	68.30 €/H	70.00 €/H
Etrave	127.70 €/H	130.65 €/H
Turbine latérale	169.20 €/H	173.10 €/H
Unimog 1650 + Turbo-fraise	246.70 €/H	252.40 €/H
Unimog 1450 + (salage : sel facturé en plus) :	13.10 €/km	13.40 €/km
Camion benne 3T5	2.55 €/km	2.60 €/km
Véhicule Master	11.30 € /H	11.55 € /H
Véhicule Master	2.85 € /km	2.90 € /km
Hydrocureuse	16.15 € /H	16.50 € /H

6 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL : (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
Heure normale	20.90 €/H	21.50 €/H
Heure de nuit ou dimanche et jours fériés	68.30 €/H	70.00 €/H

7 - FRAIS FUNERAIRES ET CONCESSIONS AU CIMETIERE : (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
Chambre funéraire (résident commune)	50.30 €	50.45 €
Chambre funéraire (non résident commune)	55.80 €	57.10 €
Concession 15 ans 1 m x 2 m	108.00 €	110.50 €
Concession 15 ans 2 m x 2 m	200.85 €	205.50 €
Concession trentenaire 1 m x 2 m	194.35 €	198.80 €
Concession trentenaire 2 m x 2 m	344.95 €	352.90 €
Concession cinquantenaire 1 m x 2 m	260.90 €	266.90 €
Concession cinquantenaire 2 m x 2 m	521.80 €	533.80 €
Caveau 2 places (non compris le montant de la concession)	1 170.00 €	1 196.90 €
Caveau 3 places (non compris le montant de la concession)	1 755.25 €	1 795.60 €
Caveau 4 places (non compris le montant de la concession)	2 332.20 €	2 385.85 €
Case enfeu (y compris plaque granit et concession trentenaire)	724.80 €	741.50 €
Case columbarium (y compris plaque granit et concession trentenaire)	435.55 €	445.60 €

8 - DROITS DE PLACE : (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
En dehors du jour de marché (avec un minimum d'encaissement de 60,98 € si accessoires et véhicule exposant à moins de 5 m du stand)	36.10 € le m <sup>2</sup> /jour	37.00 € le m <sup>2</sup> /jour
Le jour du marché parking Central, Omnibus, la Cure / le m <sup>2</sup> par jour (tarif hors saison touristique été/hiver)	1.20 €	1.30 €
Le jour du marché le m <sup>2</sup> /jour (tarif saison touristique été/hiver : du 15/12 au 31/03 et du 15/06 au 15/09)	2.25 €	2.30 €

9 - EXPOSITION VEHICULES : (Augmentation au **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
Véhicules (neufs ou occasions) par unité	4.80 €/jour	4.90 €/jour

10 - FETE PATRONALE : (Augmentation au **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
petits stands / la semaine	41.45 €	42.50 €
petits manèges ou confiserie / la semaine	81.70 €	83.50 €
grands manèges / la semaine	161.45 €	165.00 €

11 - STATIONNEMENT DOMAINE PRIVE COMMUNAL : (Augmentation au **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
redevance journalière	5.00 €	5.50 €
redevance hebdomadaire	19.50 €	20.00 €
Unité forfaitaire borne camping-car	2.00 €	3.00 €

12 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR EN CLASSE DE MER, DE NATURE :  
Des enfants des classes primaires des écoles publiques ou privées (participation acquise dans la limite maximale de 21 jours pendant la totalité de la scolarité de l'enfant.) (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Propositions 2012
Séjour en Classe de mer ou de nature par enfant et par jour	10.90 €	11.20 €

13- HALTE GARDERIE (pour les enfants de 3 mois à 6 ans de manière occasionnelle)

augmentation au **17.12.2012** pour la Garderie Touristique

Non-résidents	Tarifs 2011	Propositions 2012
1 H	5.95 €	6.10 €
2 H	8.10 €	8.30 €
½ journée	16.45 €	16.80 €
journée	27.20 €	27.80 €

14 – DROIT DE TERRASSE : (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Proposition 2012
Droit de terrasse	19.80 €/m	20.30 €

15 – DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (A compter du **01.01.2012**)

Prestations	Tarifs 2011	Proposition 2012
Panneaux publicitaires amovibles, matériels d'exposition et de vente, etc....	19.80 €/m <sup>2</sup>	20.30 €

**Terrasses – Occupation du domaine public :**  
**1. Minimum à percevoir : 1m<sup>2</sup> ;**

16 – TARIFS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE (A compter du **01.01.2012**)

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Propositions 2012</b>
Abonnement annuel (résident) :		
- adultes :	<b>11.20 €</b>	<b>11.50 €</b>
- enfants :	<b>4.10 €</b>	<b>4.20 €</b>
- famille :	<b>21.35 €</b>	<b>21.90 €</b>
- associations :	<b>21.35 €</b>	<b>21.90 €</b>
Abonnement annuel (non résident) :		
- adultes :	<b>14.20 €</b>	<b>14.50 €</b>
- enfants :	<b>6.10 €</b>	<b>6.20 €</b>
- famille :	<b>29.50 €</b>	<b>30.20 €</b>
- associations :	<b>29.50 €</b>	<b>30.20 €</b>
Abonnement limité à un mois pour un nombre de livres illimités (touristes) :	<b>4.10 €</b>	<b>4.20 €</b>
Amendes pour retard dans le retour des livres :		
- 2 <sup>ème</sup> rappel (par livre) :	<b>1.00 €</b>	<b>1.00 €</b>
- 3 <sup>ème</sup> rappel (par livre) :	<b>2.10 €</b>	<b>2.10 €</b>
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre usagé :	<b>- La moitié du prix d'acquisition - Le prix d'acquisition</b>	
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre récent :		
Location de livres à l'unité (touristes) :		
- adultes :	<b>0.60 €</b>	<b>1.00 €</b>
- enfants :	<b>0.40 €</b>	<b>0.50 €</b>

17 – TARIFS STATIONNEMENT PARKING COUVERT (A compter du **01.01.2012**)

**La première demi-heure est gratuite.**

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Proposition 2012</b>
Tarifs jours de 8h00 à 20h00 (toute l'année) – la demi-heure	<b>0.30 €</b>	<b>0.30 €</b>
Tarifs de nuit de 20h00 à 8h00:		
- été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre) :	<b>1.10 €</b>	<b>1.10 €</b>
- hiver (du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars)	<b>3.25 €</b>	<b>3.25 €</b>

18 – POSE ET DEPOSE DE DECORATIONS SUR LES IMMEUBLES (A compter du **23.11.2012**)

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Proposition 2012</b>
Forfait comprenant le personnel et la nacelle	<b>51.80 €</b>	<b>55.00 €</b>

19 MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE\_(A compter du **01.01.2012**)

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Propositions 2012</b>
Heure de Police Municipale (agent + véhicule)	<b>45.70 €/H *</b>	<b>47.00 €</b>
Forfait 2H contrôle radar	<b>111.75 € *</b>	<b>115.00 €</b>
Forfait pour rendu des données radar (par site)	<b>15.25 € *</b>	<b>16.00 €</b>

**\* Majoration de 100% les week-ends et jours fériés**

Jacques ROMAND rectifie quelques petites erreurs lors de la reprise du compte-rendu. En ce qui concerne le tarif de location du parking couvert, il n'y a pas de décision pour l'instant. Une réunion spécifique aura lieu très prochainement.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour appliquer une augmentation correspondant à l'augmentation du coût de la vie. Le Conseil municipal est favorable à l'application de 2.3 %.

Le conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs communaux 2012 mentionnés ci-dessus.

➤ **Taxe d'aménagement : exonérations facultatives**

La commission des finances après avoir étudié les possibilités d'exonérations facultatives, n'est pas favorable à la mise en place d'exonérations supplémentaires.

Jacques ROMAND rappelle les possibilités d'exonération facultatives :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors champ d'application du PLAI
- 50 % de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)
- les locaux à usage industriels
- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>
- les immeubles classés ou inscrits

La commission n'a retenu aucune exonération pour cette première année

Jacques ROMAND ajoute que la commission n'a pas discuté de la possibilité de majorer la valeur de la base de calcul sur les parkings et que l'on peut passer l'emplacement de la base de 2000 € à 5000 €.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de n'appliquer aucune exonération facultative pour l'année 2012.

**4 - Personnel communal :**

M. le Maire propose au conseil municipal de reporter cette question en fin de séance afin qu'elle soit présentée par Robert BONNEFOY, Adjoint délégué au Personnel communal, momentanément absent en raison de la participation au C.A. de la SOGESTAR. Accord du conseil

**5 - Urbanisme – aménagement du territoire :**

➤ **Projet de lotissement zone des Crêtets : lancement d'une étude d'aménagement**

M. le Maire rappelle que lors de la validation du PADD, le conseil municipal a décidé de déplacer le projet de lotissement HQE sur la zone des Crêtets et admis le principe d'un lotissement composé de parcelles individuelles.

Le plan cadastral est présenté à l'écran.

Sylvie TINGUELY pense que cette démarche est trop rapide car le comité de pilotage de révision du PLU ne s'est pas encore prononcé sur le zonage, et cela va à l'encontre de ce que l'ancienne municipalité avait préconisé en termes de réduction des surfaces urbanisables. Il est prématuré de lancer une étude d'aménagement d'un lotissement dans ce secteur.

M. le Maire rappelle que l'étape du PADD a été franchie et qu'une zone d'habitation a clairement été identifiée sur le secteur des Crêtets. Le Conseil Municipal a d'ailleurs décidé de reporter le projet de lotissement HQE du Fort sur cette zone. De nombreuses familles sont en attente de ce projet.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il est peut-être difficile de dire sur quelle superficie on va travailler puisque le zonage n'est pas décidé sur ce secteur. Il préconise d'attendre la réunion du comité de pilotage du PLU du 19 décembre pour décider cette étude.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de construction de maisons par an. Il n'est pas opposé au lancement d'une étude.

Annie BERTHET pense qu'il est bon d'avoir un lotissement à proposer pendant un mandat. Cette zone est déjà classée en zones UB et INA, il est possible de partir sur une étude de périmètre. Elle ajoute que c'est bien d'avoir des projets, il faut penser à nos écoles et à l'installation des jeunes. Gilles BOURQUI ajoute que ce projet concernera des résidences principales.

Fabien CHAVIN-GAZALIER pense qu'il est plus sage d'attendre la réunion du 19 décembre sur le zonage avant de lancer l'étude.

Frédéric BOURLAND rappelle que le but d'une étude c'est d'aider à faire un choix.

Jean-Sébastien LACROIX indique que le secteur concerné est grand, le conseil ne voudra pas tout urbaniser. Il ne voit pas l'intérêt de partir sur une étude sans élément déjà défini. Il se demande d'ailleurs comment pourra être rédigé le cahier des charges pour faire le choix du bureau d'études.

Mathias ARBEZ pense que le conseil municipal doit se positionner sur le fait qu'on fasse ou non un lotissement sur le secteur des Crêtets.

M. le Maire indique que si cette étude est réalisée en parallèle avec la finalisation de notre PLU en 2012 cela permettra de gagner du temps Il ne voit pas en quoi cela peut être gênant qu'un cabinet d'étude commence à travailler, car si on ne démarre jamais, on ne commencera pas ce projet. Cette zone est déjà en INA et UB.

Jean-Sébastien LACROIX indique que pour lui, juste l'emplacement devrait être défini avant de consulter.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une étude d'aménagement d'un lotissement sur la zone des Crêtets. Le conseil municipal donne son accord par un vote de 13 voix pour, 4 contre (Sylvie TINGUELY, Béatrice CHAVETNOIR, Corine BOUVIER MARILLIER, Fabien CHAVIN-GAZALIER) et 1 abstention (Jean-Sébastien LACROIX).

Départ de Sylvie TINGUELY : elle donne pouvoir à Béatrice CHAVETNOIR.

➤ **ZA du Bois de l'Ours : marché de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que suite au sinistre de l'entreprise CHEVALIER-GIROD et à la réunion avec M. le Sous-Préfet de Saint-Claude et les services de l'Etat (DDT) le 10 novembre, une consultation auprès de 6 Cabinets d'études a été effectuée le 14 novembre 2011. Les offres devaient parvenir en mairie avant le 22 novembre 2011 à 12 h 00.

Arrivée de Robert BONNEFOY et Régis BAILLY-SALINS.

3 Cabinets ont décliné l'offre et 3 propositions sont parvenues en mairie dans les temps requis :

- PMM
- ABEST
- EGIS Développement

Une audition des candidats a eu lieu Vendredi 25 novembre 2011 en matinée.

C'est le cabinet ABEST qui est arrivé en tête du classement des offres. Le coût de sa prestation est de 36 800 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la cabinet d'études ABEST d'Ugines.

➤ **Déclassement domaine public parcelle E 1138**

Par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2011, le conseil municipal a décidé de vendre à MM VANDEL Noël et Daniel la parcelle E 1138 lieudit « Au Bief de la Chaille» d'une superficie de 2 175 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 8.00 € le m<sup>2</sup>, soit 17 400 €.

Or, cette parcelle est issue du domaine public et une procédure de déclassement est nécessaire pour permettre cette vente.

Le conseil municipal, considérant qu'il y a déclassement de fait puisque le bâtiment agricole existe depuis de nombreuses années et que cet ancien parking n'a plus sa vocation, décide à l'unanimité le déclassement de l'emprise de la parcelle E 1138 en application de l'article L 2141-1 DU Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**6 - Acquisition de terrains :**

➤ **Parcelle E N° 596 d'une superficie de 1570 m2 appartenant à M. Jean-Pierre PONTUS pour l'aménagement de la ZA du Bois de l'Ours**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA du Bois de l'Ours, la commune possède la maîtrise foncière à l'exception de la parcelle E 596 d'une superficie de 1570 m<sup>2</sup>. Le propriétaire Monsieur Jean-Pierre PONTUS serait favorable à cette vente. L'estimation des domaines fixe le montant de l'acquisition à 3.82 € le m<sup>2</sup> soit 6 000.00 €. Une offre d'achat a été faite à M. PONTUS sur cette base.

Jacques ROMAND indique que ce terrain est classé en zone NC agricole. Il est grevé par l'emplacement réservé pour la déviation RN5. Robert BONNEFOY ajoute que cette parcelle est enclavée par les propriétés communales, il n'y a donc que la commune qui peut l'acheter.

M. le Maire précise que la commune a la maîtrise foncière quasi-totale sur la zone du Bois de l'Ours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle E 596 à Monsieur PONTUS au prix des domaines et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

➤ **Parcelle AB 458 d'une superficie de 545 m2 appartenant à Mme Françoise BUFFARD pour l'aménagement de la ZA André Lizon**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA André LIZON, la commune des Rousses a la maîtrise foncière à l'exception de la parcelle AB 458 appartenant à Mme Françoise BUFFARD. Une offre d'acquisition sur la base de 11 € (prix d'acquisition du reste de la zone) a été acceptée soit 6 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB 458 à Mme Françoise BUFFARD et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

➤ **Acquisition « paquebot »**

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 4 octobre 2011, la Direction Générale des Finances Publiques a déposé en mairie une nouvelle Déclaration d'Intention d'Aliéner pour l'ensemble immobilier « le Paquebot » cadastré section E n° 361 d'une superficie de 545 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 70 000 €. Ce prix n'étant plus négociable, le conseil municipal doit se prononcer sur son acquisition ou non avant le 4 décembre 2011. Il s'agit de la seconde Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande quelle somme a été inscrite au budget. M. le Maire répond qu'elle sera inscrite au BP 2012. Il rappelle les motivations de la commune pour acquérir cet ensemble immobilier : sécurité et aménagement paysager et urbain.

Les deux occupants ont reçu leur lettre de résiliation de convention d'occupation précaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré dénommé « le paquebot » section E n° 361 d'une superficie de 545 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 70 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

## **7 - Syndicat Mixte du canton de Morez : transfert de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des installations de production de bois énergie**

Jacques ROMAND présente le projet du syndicat mixte du canton de Morez relative à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des installations de production de bois énergie. Un projet pour la construction d'une plateforme bois énergie, en concertation avec le Parc Naturel Régional, est à l'étude. Cette construction comprend une aire d'accueil de bois ronds, un bâtiment de stockage de 1100 m<sup>2</sup> pour la production de plaquettes sèches, d'un pont bascule, des voies d'accès, le tout étant clos. Sur un terrain sur la commune de la Mouille sur environ 7 000 m<sup>2</sup> au prix de 4.50 le m<sup>2</sup>.

Ce projet est évalué à 680 000 € HT et bénéficiera d'aides diverses pour un montant estimé de 375 500 €. Resterait à la charge du Syndicat mixte la somme de 304 500 € qui sera financée par emprunt.

Le syndicat mixte propose 3 simulations pour le remboursement de l'emprunt. Le comité syndical a retenu la solution 3 qui prévoit que toutes les communes adhéreront à la compétence plateforme bois et que le remboursement de l'emprunt sera calculé sur la base de la population pondérée par un coefficient. Les communes qui ont une chaufferie bois auront un coefficient de 1 alors que les autres auront un coefficient de 0.5.

Ainsi, la participation au remboursement de l'emprunt de la commune des Rousses s'élèverait annuellement à 5 309.79 €.

Murielle BERTHET demande quel est l'intérêt pour la commune des Rousses de transférer cette compétence au Syndicat Mixte et de participer au financement de la construction de cette plateforme bois énergie. Jean-Sébastien LACROIX répond que la chaufferie bois communale sera approvisionnée par cette plateforme. Murielle BERTHET demande si cela sera moins cher. Jean-Sébastien LACROIX indique que cette fourniture se fera en circuit court, avec des bois de la région. Les bois alimentant la chaufferie actuellement viennent parfois de loin.

Jacques ROMAND indique que la simulation du coût de production des plaquettes s'élèverait à 28 €. Aujourd'hui le prix payé par la commune est de 19.50 € le m<sup>3</sup> ce qui est un prix très bas par rapport au cours du marché. Le contrat arrivera à échéance en 2013. Le bois produit par la future plateforme intercommunale sera de meilleure qualité car ce ne seront pas des déchets de bois. Le prix de 28 € est le prix actuel. Il ajoute que 3 communes ont délibéré pour transférer la compétence au Syndicat Mixte et en optant pour la solution 3.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande quelle est la quantité de plaquettes de bois nécessaire pour alimenter notre chaufferie bois par an. Jacques ROMAND pense environ 500 tonnes.

Jean-Sébastien LACROIX précise que des communes qui n'ont pas de chaufferie bois vont participer à cette construction.

Annie BERTHET demande si dans le cadre de l'étude, le Syndicat mixte s'est intéressé auprès d'exploitants privés car certains sont sceptiques sur le coût des plaquettes et sur le fait que les collectivités s'impliquent dans cette production au lieu de la laisser à des exploitants privés. Jean-Sébastien LACROIX indique que la démarche a été faite auprès des privés. Ils seront consultés pour le broyage. Il fallait trouver l'emplacement idéal pour assurer un circuit court et c'est à La Mouille que cela convenait le mieux.

Murielle BERTHET relève que ce projet est une question écologique.

La commune des Rousses décide par 18 voix pour et 2 abstentions (Maurice VANDELLE + le pouvoir de Bernard DAVID) le transfert de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des installations de production de bois énergie au syndicat mixte du canton de Morez et accepte la proposition financière n° 3 concernant le financement de l'emprunt prévisionnel.

### **8 - Convention de groupement de commandes entre les communes de St-Claude, Lavans les St-Claude, Septmoncel et Les Rousses pour la fourniture de changes complets pour la crèche**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la crèche a l'obligation de fournir les changes complets pour les enfants. La ville de St-Claude propose aux crèches de l'arrondissement de se regrouper pour passer commande de ces fournitures et ainsi avoir un meilleur prix.

Le service des marchés publics de Saint-Claude se chargera de la consultation selon un cahier des charges. Les besoins seront communiqués par le service crèche.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commande et autorise M. le Maire à signer la convention avec les communes partenaires.

### **9 - Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels CIRIL**

Le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels CIRIL (comptabilité, paie, élection, enfance) arrive à échéance le 31/12/2011. Il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 1 an renouvelable 2 fois. Le coût de cette maintenance s'élève à 2 983.91 € par trimestre, soit 11 935.64 € TTC par an.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de maintenance et d'assistance avec la Sté CIRIL.

### **10 - Rapports annuels 2010 :**

#### **➤ SICTOM du Haut-Jura et SYDOM du Jura**

Jacques ROMAND donne lecture des chiffres clés du SICTOM. Le prix de revient de la collecte en 2010 s'est élevé à 73 € par habitant, cela n'augmentera pas en 2011 et 2012.

Robert BONNEFOY indique qu'une nouvelle déchetterie sera construite à Septmoncel pour un coût de 400 000 €.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, ce document est public et consultable en mairie.

Jacques ROMAND ajoute que le SICTOM s'est engagé dans une action locale de prévention pour réduire les déchets ménagers. Le comité syndical a décidé d'octroyer des subventions dans le cadre d'actions visant à réduire la production de déchet. Ainsi, les collectivités peuvent engager des actions comme par exemple en utilisant des couches lavables au lieu de couches jetables dans les crèches.

### **11 - liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation**

M. le Maire donne lecture de la liste des marchés qu'il a signés dans le cadre de sa délégation

#### **I – DEPENSES ENGAGEES NON REGLEES (depuis le 30/09/2011)**

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
BLACHERE	Location illuminations	9 896.54
FILLON MAILLET ET FILS	Fabrication volets résidence Loye	5 934.00
PICARD Zinguerie	Zinguerie peinture toiture école primaire	36 800.00

PICARD	Zinguerie toiture immeuble Favre	14 000.00
ETDE	Support éclairage public La Doye	7 557.75

## II – DEPENSES REGLEES

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
PIC BOIS	Supports thématiques le Risoux	28 993.03
THIDODE	Banque de self-service cantine	21 715.15
GRTP	Déplacement réseau eaux pluviales giratoire La Cure	11 302.20
LACOSTE SACER	Réfection écoulement entrée parking souterrain	10 374.71
DECIBEL FRANCE	Correction acoustique cantine scolaire	18 657.60
SDEI	Poste de relèvement avec télésurveillance parking souterrain	12 549.88
GRESSET	Entretien extérieur F.P.A.	4 977.75

## 4 – personnel communal

La loi 2007-209 du 19 février 2007 et les décrets des 26/12/2007, 29/05/2008 et 22/08/2008 précisent le cadre commun à tous les agents et définissent les règles relatives à la formation dans la Fonction Publique.

### ➤ **Approbation du règlement de formation du personnel communal**

Robert BONNEFOY informe le conseil municipal que la commission a réfléchi pour inciter le personnel à faire des formations et a élaboré le règlement de formation définissant les diverses catégories de formation permettant aux agents de développer les compétences nécessaires à la réalisation du service public. Il détermine les conditions selon lesquelles les formations sont accordées.

Le règlement de formation a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 octobre 2011.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de formation élaboré par la commission du personnel et le service du personnel de la commune.

### ➤ **Approbation du plan de formation du personnel communal**

Le plan de formation pluriannuel définit les actions de formations permettant aux agents de développer les compétences nécessaires à la réalisation du service public. Le plan de formation précise les actions à engager pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Ce plan prévoit une priorité à toutes les formations liées à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la santé pour l'ensemble du personnel communal. Les crédits alloués aux frais de formation, hors cotisation CNFPT sont de 100 € par agent affecté à un poste permanent et par année. Le plan de formation a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire le 18 octobre 2011.

M. le Maire et Robert BONNEFOY donnent des exemples de formations diverses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de formation du personnel communal.

### ➤ **Vœu pour le rétablissement de la cotisation versée au C.N.F.P.T.**

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer également pour émettre le vœu de rétablir le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. En effet, la loi de finances rectificative pour 2011 abaisse le taux de cotisation à 0.9 % au lieu de 1 %. Cette décision

ampute les ressources du service public de formation de 33.8 millions d'euros par an et ce dès d'exercice 2012. M. le Maire précise que cette question a été évoquée au congrès des maires pour demander le rétablissement de cette cotisation au taux initial.

Accord à l'unanimité pour rédiger une délibération de vœu.

## **12 – Questions et informations diverses**

En début de séance, M. le Maire a demandé au conseil l'ajout de cette question : fixation du tarif de location des deux garages construits dernièrement.

Jacques ROMAND propose le tarif de 50 € par garage et par mois pour tenir compte, par rapport aux autres tarifs de location de parking et garages que cette construction est nouvelle, il s'agit de box individuels et la porte des garages est électrifiée. Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif de location de ces garages à 50 € le garage par mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

M. le Maire propose également le renouvellement du contrat d'entretien des poteaux d'incendie avec la SDEI pour 5 ans qui vient d'arriver à échéance. Accord à l'unanimité

Régis BAILLY-SALINS souhaite avoir des informations sur la Délégation de service public du réseau d'assainissement lancé par le Syndicat Mixte du canton de Morez. Jacques ROMAND indique que la décision sera rendue dans quelques jours. Il y avait deux candidats SOGEDO et LYONNAISE ou exploitation en régie.

Mathias ARBEZ demande à M. le Maire s'il a des informations sur la vente des parkings souterrains à la SCI Les Gentianes. M. le Maire indique que M. GALLAY a reçu un refus de la banque de lui octroyer le prêt. Une réunion spéciale aura lieu très prochainement.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu une invitation pour le vin d'honneur organisé pour le départ en retraite de deux agents communaux. Il a à cœur que le personnel soit bien assisté par la présence du conseil municipal et attend que les élus soient nombreux.

Sébastien BENOIT-GUYOD s'étonne que le trottoir le long de la propriété de M. Jean-Louis BUFFARD route du Noirmont ait été goudronné alors qu'il était prévu des pavés. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un aménagement provisoire. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que lors de la reprise de ces travaux, les panneaux de signalisation soient déplacés car ils gênent le passage des piétons.

Robert BONNEFOY vient de participer au conseil d'administration de la SOGESTAR. La réunion n'avait pas pour objet de désigner le directeur contrairement à ce qui a été déclaré dans l'article du Progrès du jour, mais avait pour thème la gouvernance de la Société. Avant Noël, on aura le nom d'un nouveau directeur ou directrice. Régis BAILLY-SALINS déclare être dégoûté par ce genre d'article.

Dernier conseil 2011 : le 21 décembre à 18 H 30 avec un débat d'orientation budgétaire pour 2012.

Séance levée à 22 h 55  
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle BERTHET

Bernard MAMET